

Département de l'Ain
Téléphone : 04 79 81 70 18
E-mail : mairie@chazey-bons.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 27 avril 2026.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril à dix-neuf heures quinze, le Conseil municipal de la commune de CHAZEY-BONS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Philip LALLEMENT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 22/04/2026.

Etaient présents : Sophie GROS ; Christian COCHET ; Cécile MICHAUD ; Jean-Michel SALQUE ; Annabelle LEANDRO : adjoints.

Bernard MICHAUD ; Julio CASTANEDA ; Marie DICORATO ; Valérie BLOCH ; Thierry LEGER ; Annie ROSOLEN ; Richard VAUTARET ; Philippe GARNIER ; Floriane BERTHET ; Tatianna LIEGEOIS ; Nicolas DE SEYSSEL ; Dominique DELBE ; Claire MICHAUD-LAGRANGE : conseillers.

Secrétaire de séance : Tatianna LIEGEOIS.

Objet de la délibération n° D2026 - 07 : **Affectation des résultats de l'exercice 2025.**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte financier unique (CFU), considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le CFU fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : **1 161 769.08 €**

Décide d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
Résultat de l'exercice	221 580.07 €
Résultats antérieurs de l'exercice R002	940 189.01 €
Résultats à affecter	1 161 769.08 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement (001)	- 261 007.41 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 32 700 €
Besoin de financement	- 293 707.41 €
AFFECTATION	1 161 769.08 €
Affectation en réserves en recettes d'investissement au 1068	119 527.80 €
Report en exploitation R002	868 061.67 €

Le Conseil Municipal après discussion, à l'unanimité :

DÉCIDE d'affecter au chapitre 002 en recettes de fonctionnement : **868 061.67 €**

DIT QUE la présente délibération sera transmise en Préfecture, pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,

Le Maire, Philip LALLEMENT.

